

N° 6755⁸**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2015-2016

PROJET DE LOI**concernant la mise à disposition sur le marché
des équipements sous pression**

* * *

AVIS COMPLEMENTAIRE DE LA CHAMBRE DES METIERS

(5.4.2016)

Par sa lettre du 9 février 2019, Monsieur le Ministre de l'Economie a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet des amendements parlementaires relatifs au projet de loi repris sous rubrique.

Dans son avis du 24 juin 2015, le Conseil d'Etat avait exprimé une série d'oppositions formelles notamment en ce qui concerne les renvois aux textes législatifs, aux exigences pour l'utilisation des équipements sous pression lors de foires, d'expositions, de démonstrations et d'autres manifestations, l'approbation européenne des matériaux, et la notification des organismes d'évaluation.

La Commission de l'Economie a par la suite adopté 18 amendements au sujet desquels le Conseil d'Etat a soumis son avis complémentaire en date du 10 novembre 2015.

Les amendements parlementaires repris sous rubrique s'alignent sur les observations formulées par le Conseil d'Etat et apportent en plus certaines modifications d'ordre légistique au projet de loi en question.

*

La Chambre des Métiers n'a aucune observation particulière à formuler relativement aux amendements relatifs au projet de loi lui soumis pour avis.

Luxembourg, le 5 avril 2016

*Pour la Chambre des Métiers**Le Directeur Général,*
Tom WIRION*Le Président,*
Roland KUHN

